

Compte rendu du 15 septembre 2015. Conseil municipal

- 1- Lecture du compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2015**
- 2- Signature du registre des délibérations du 7 juillet 2015**
- 3- Monsieur le maire demande d'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour le lissage du taux des produits des TFNB (taxes foncières non bâties).**
Accepté à l'unanimité.
- 4- Conseil communautaire : désignation du conseiller et de son suppléant.**
Suite aux modifications apportées par la loi sur la composition du conseil communautaire, le Préfet de l'Isère a pris un arrêté approuvant la nouvelle composition qui modifie le nombre de représentants de la commune au conseil communautaire du Pays de St Marcellin. La commune de Dionay est désormais représentée par un seul délégué titulaire et un délégué suppléant.
En application de la loi, cette représentation se fait dans l'ordre du tableau :
Délégué titulaire : Christian GARNIER
Délégué suppléant : Grégory LANDAIS
Accepté à l'unanimité
- 5- Désaffiliation de la Métro au centre de gestion de la fonction publique de l'Isère (CDG38)**
Le centre de gestion de l'Isère est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Le CDG38 accompagne les élus au quotidien dans leurs responsabilités d'employeurs dans différents domaines. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au centre de gestion.
Les effectifs de la métropole de Grenoble représentent environ 1 000 agents. Cet organisme souhaite gérer lui-même ses agents et demande sa désaffiliation au centre de gestion.
Pour le CDG38 cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention dans certains domaines et demande à ses communes membres de faire opposition à cette désaffiliation.
Le conseil municipal de Dionay désapprouve à l'unanimité cette désaffiliation.
- 6- Cimetière : Prix et durée des concessions,**
Monsieur le maire rappelle que le cimetière de Dionay est composé exclusivement de concessions perpétuelles au coût de 80€ pour 2m² et de 160€ pour 4m² (hors fais)
A ce jour, ce type de concessions n'est plus proposé notamment du fait que les places sont limitées et que la procédure d'abandon de concession est très longue.

Afin d'être en adéquation avec les communes environnantes, il propose qu'à compter du 01/01/2016, la durée et le prix de concessions soient fixés comme suit :
 - Concession trentenaire : 2m²50 : 150€
5m² : 300€
 - Concession cinquantenaire : 2m²50 : 250€
5m² : 500€.

M. Le maire propose qu'un courrier soit adressé aux Dionaysiens pour leur laisser la possibilité de choisir et d'acheter une concession perpétuelle avant la mise en place des nouvelles dispositions.

M. Cros fait remarquer que la vie étant déjà difficile il n'est pas nécessaire d'augmenter le coût des concessions. Le montant des funérailles étant déjà assez élevé.

M Garnier fait remarquer qu'il faut entretenir le cimetière et que cela n'est pas gratuit.

Mr Junique dit qu'il est bien d'harmoniser avec les communes environnantes, mais que l'écart étant important il serait peut-être opportun de revoir les montants des concessions progressivement.

Mr Cros estime que l'augmentation proposée n'est pas justifiée.

Après le débat, les propositions de durée et de coût à compter du 01/01/2016 sont acceptées à la majorité absolue des votants.

7- Columbarium : fixation des prix et de la durée.

Monsieur le maire informe les élus du début des travaux du columbarium et en rappelle le coût, soit environ 5 500€ HT.

Il rappelle que le columbarium sera composé de 8 cases contenant 4 places chacune.

Le coût de la case dans les communes environnantes se situe entre 610€ et 800€.

Il propose pour Dionay :

- que la concession soit cinquantenaire
- que le coût de la case soit de 625€
- que la mise en service soit effective au 01/01/2016

Accepté à l'unanimité.

8- Desserte forestière concernant le chemin des Jacques : proposition de la charte forestière.

Monsieur le maire informe les élus d'un projet de desserte forestière, en bas du chemin des Jacques, vers la Domaniale, pour un coût de 47 200€ et subventionné à 80%.

Il rappelle le projet de parc éolien situé sur le même secteur. Si ce projet aboutit, les dessertes seraient alors effectuées aux frais de l'opérateur.

Monsieur le maire propose de mettre ce projet de desserte en attente.

Accepté à l'unanimité

9- Commune nouvelle

Monsieur le maire rappelle que des décisions sont à prendre avant le 30 septembre 2015 concernant la création de la commune nouvelle. Il propose :

- le nom de la commune nouvelle : Saint-Antoine l'Abbaye
 - Les budgets du CCAS, du budget communal et du budget annexe « gîte Auberge » seront transférés à la commune nouvelle.
 - la date d'effet soit : 31/12/ 2015
 - l'adresse du siège : Place Ferdinand Gilibert 38160 Saint-Antoine l'Abbaye
 - le comptable : trésorerie de Saint-Marcellin
 - la mise en place de la commune déléguée : la commune de Dionay devient commune déléguée. La commune nouvelle désignera un maire et éventuellement un ou des adjoints. Une mairie annexe sera alors créée.
 - Le nom du futur maire pendant la transition (1^{er} janvier 2016 au 1^{er} conseil municipal de la commune nouvelle). : Mme Marie-Chantal JOLLAND
- Accepté à la majorité absolue des votants.

10- Lissage du taux des produits des TFNB (taxes foncières non bâties)

Comme indiqué lors de la réunion publique du 16 juin 2015 afin de rendre homogène les taux des taxes locales des deux communes, il est nécessaire d'effectuer un lissage de la TFNB.

Il est proposé un lissage sur 5 ans, soit de 2016 à 2020.

11- Travaux de voirie et bâtiments

M. Landais informe les élus des travaux prévus:

- à l'auberge : travaux de peinture des fenêtres et de la rambarde par l'entreprise Baroso
: voir les carreaux qui se sont désolidarisés dans la cuisine de l'auberge
- pour les bâtiments communaux : suivi des toits par l'entreprise Brechon
: travaux de peinture du mur tagué de la bascule effectués par l'entreprise Baroso.

Les travaux de voiries vont débuter. Monsieur le maire demande aux élus de vérifier dans leurs quartiers respectifs les travaux nécessaires à effectuer et de l'en informer avant le 30 septembre 2015.

12- Questions diverses.

- ☞ Mme ML Longis (adjointe à St Antoine) souhaite avoir les adresses mails de tous les élus : Accepté à l'unanimité
- ☞ L'entretien des chaudières sera effectué par l'entreprise Dumoulin courant du mois de septembre.
- ☞ Un devis a été demandé à M Mollandin de Boissy, tailleur de pierres, pour la réfection des marches de l'Eglise et celle de l'assise du calvaire dans le cimetière.
- ☞ Mme Dimassi rappelle que la porte de l'église n'est pas sécurisée et demande qu'un devis soit effectué.

La séance est levée à 21 heures.